

Projet de déclaration lors des échanges généraux

Madame la Présidente,
Monsieur le Secrétaire Général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs les délégués,

Madame la Présidente, permettez-moi de vous féliciter pour l'organisation et la conduite de la présente réunion des États Parties. Vous pouvez compter sur la pleine adhésion de ma délégation pour la réussite de cette assemblée.

Madame la Présidente,

Le Burkina Faso a l'honneur de prendre la parole dans le cadre de cet échange général de vues. Permettez-moi, au nom de mon pays, de réitérer notre attachement constant aux objectifs humanitaires et sécuritaires de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Madame la Présidente, nous souhaitons, avant tout, féliciter les Îles Marshall et le Royaume de Tonga pour leur récente adhésion à la Convention. Leur engagement renforce l'universalité de cet instrument et témoigne de la pertinence durable de notre action collective contre les mines antipersonnel et leurs conséquences dévastatrices sur les populations.

Au Burkina Faso, l'évolution du contexte sécuritaire continue de provoquer une contamination accrue par des mines et autres engins explosifs improvisés. Ces menaces pèsent lourdement sur la sécurité des populations civiles, entravent la liberté de mouvement, perturbent l'activité socio-économique et compliquent l'accès humanitaire dans plusieurs régions. Malgré ces défis majeurs, le Burkina Faso demeure résolument engagé dans la mise en œuvre de ses obligations, notamment à travers la collecte des données, l'éducation au risque, la prise en charge des victimes et la coordination nationale de l'action antimines.

C'est dans cet esprit que nous avons soumis une demande d'extension au titre de l'Article 5, fondée sur une évaluation réaliste de la contamination et des capacités nationales, et élaborée en étroite concertation avec nos partenaires techniques et opérationnels. Nous poursuivrons nos efforts pour améliorer la gestion de l'information, renforcer la formation des équipes nationales et accroître la couverture des interventions humaines et opérationnelles.

Madame la Présidente, nous souhaitons également souligner l'importance cruciale de la coopération et de l'assistance internationales. L'augmentation des besoins, conjuguée aux contraintes opérationnelles, appelle à une solidarité renforcée envers les États affectés. Le Burkina Faso réaffirme sa disponibilité à collaborer étroitement avec les États Parties, le Comité sur l'Article 5, le Comité sur l'assistance aux victimes, ainsi que l'Unité d'appui à la mise en œuvre de la convention (ISU), afin de progresser de manière significative dans la mise en œuvre de la Convention.

Enfin, au moment où nous achevons notre mandat à la présidence du Comité sur l'assistance aux victimes, nous tenons à exprimer notre reconnaissance à tous les partenaires pour leur appui, ainsi que notre engagement à poursuivre notre contribution active à l'action antimines, tant au niveau national qu'international.

Je vous remercie, Madame la Présidente.